



## DECLARATION CONFORMITÉ

Nous déclarons par le présente, que le produit suivant

**Bluetooth Car Kit**  
**Model No : Bluetooth Car Kit**

est en accord avec la loi sur les équipements radio et terminaux de télécommunication (FTEG) et avec la directive 1199/5/EC ( R&TTE) comme équipement radio de classe 2.  
Ce produit est conforme aux conditions requises par le § 3 et autres règlements du FTEG ( Article 3 de la directive R&TTE) ainsi qu'à la directive sur la compatibilité 72/245/EEC du 20.06.1972 incluant tous les amendements jusqu'au 95/54/EC du 31.10.1995

Standards appliqués

Art. 3.1a ) EN 60950 : 2000

Art. 3.1b)  
EN 301 489-17:V.1.2.1

Art. 3.2 ) EN 300 328-2V.1.2.1:2000  
EN 300 328-1V.1.3.1.:2001

Ainsi que

**Cette déclaration est sous la responsabilité de l'importateur.**

DP  
PO Box 1208  
63505 Langenselbold  
Germany

Date: 26.03. 2004

Hassan Niakamal